



# Programme AVOT OUBANIM

Yitro 5786



**Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants**

PARACHA

Chémet, chapitre 18, verset 8

Bonjour les enfants ! Dans ce *Passouk*, la Torah nous raconte quelque chose de très beau. Elle nous dit que Moché Rabbénou a raconté à son beau-père Yitro **tout ce qu'Hachem a fait à Pharaon et à l'Égypte**. Il ne lui a pas raconté cela en quelques mots rapides : il lui a raconté les événements, les miracles, tout ce qu'Hachem avait accompli pour **sauver le peuple d'Israël**.

En lien avec ce passage, on raconte une histoire émouvante. Lors du Chabbath 'Hatan du fils du Brisker Rav, Rav Its'hak Zeev Soloveitchik, un **grand miracle** s'est produit. Le 'Hatan a échappé à un **danger de mort certain**. Peut-être qu'il s'est étouffé en avalant de tRavers, ou qu'un autre accident très grave a failli se produire. Quoi qu'il en soit, il était clair pour tous qu'il avait été **sauvé par Hachem**.

Tout au long de ce Chabbath, le Brisker Rav n'a cessé de raconter ce qui s'était passé. À chaque nouveau visiteur

qui entrait, il racontait encore une fois le miracle dont son fils avait bénéficié. La **même histoire, répétée des dizaines de fois**. Et lorsqu'on lui demanda pourquoi il répétait ainsi, encore et encore, le sauvetage de son fils, il cita justement le passage de notre Paracha, où la Torah nous dit que Moché Rabbénou a raconté à Yitro tout ce qu'Hachem a fait à Pharaon.

L'explication est la suivante : à part le fait de remercier Hachem pour le miracle qu'il a accompli en notre faveur, il existe aussi une **obligation particulière de raconter**

*Suite en page 2*



## PARACHA SUITE

[Suite de la page précédente](#)

**le miracle** : pas seulement le mentionner en passant, mais en raconter les détails, les circonstances, la manière dont tout s'est déroulé.

D'ailleurs, cela est écrit dans les *Téhillim* : *Chirou Lo Zamrou, Si'hou Békholt Niflétov* “**Chantez pour Hachem**, entonnez pour Hachem, **racontez toutes Ses merveilles**” (*Téhilim* 105, 2). Et nous retrouvons encore cette même idée plus loin : *Visaprou Ma'assav Berina*, “**Ils ont raconté Ses actions dans la joie**” (*Téhilim* 107, 22). Ces *Psoukim* nous montrent donc très clairement que lorsqu'une personne a bénéficié d'un miracle, il ne suffit pas seulement de remercier Hachem pour cela. Il faut aussi prendre le temps de raconter le bien qu'il nous a fait : comment Il nous a sauvés du danger, et comment Il a conduit les choses pour nous protéger.

Moché Rabbénou connaissait parfaitement cette obligation de raconter le miracle en détail.

Mais à qui Moché Rabbénou pouvait-il raconter tout ce qu'Hachem avait fait en Égypte ?

Certainement pas aux *Bnè Israël*, puisque eux aussi

avaient vécu tous ces miracles. Ils les **connaissaient déjà**. Par conséquent, les premières personnes auxquelles Moché a pu raconter en détail tout ce qu'Hachem avait accompli, ce furent **son beau-père Yitro**, sa **femme Tsipora**, et leurs **deux enfants, Gerchom et Eliézer**. Il semble d'ailleurs que Moché Rabbénou, qui n'était pas a priori quelqu'un de très bavard, n'a pas lésiné sur les mots. Le *Passouk* dit qu'il a **raconté tout ce qu'Hachem a fait**. Ce mot “tout” nous montre qu'il n'a pas seulement raconté les **grandes lignes du miracle**, mais bien tous les détails.

Et il en va de même pour nous. Lorsqu'une personne a bénéficié d'un miracle, l'habitude est qu'elle offre une **Séoudat Mitsva, un repas de reconnaissance**. Pendant ce repas, les participants récitent le *Nichmat Kol 'Haï*, chantent et disent des paroles de Torah. Mais nous voyons que tout cela ne suffit pas. Il faut aussi, pendant le repas, que celui qui a reçu le miracle se lève et **raconte en détail son sauvetage** : tout ce qu'Hachem a mis en place pour le sortir du danger dans lequel il était.

**Merci Hachem d'opérer tellement de miracles pour chaque membre de Ton peuple !**

## CHMIRAT HALACHONE en histoire

Le Gaon de Vilna nous enseigne : “On ne peut pas imaginer l'ampleur des souffrances et des malheurs qui frappent la personne même pour une seule parole malheureuse. Aucun mot n'est perdu, tout est consigné.” (*Iguéret Hagra*)

## LE CAS DE LA SEMAINE

Jonathan parle du père de Lévi, qui étudie la Torah au *Collet* tous les jours à **temps plein**. “Il étudie la Torah une heure par jour, maximum !”

### QUESTION

Jonathan se rend-il coupable de *Lachon Hara* en parlant du père de Lévi de cette façon ?

Réponse



Jonathan ne peut pas parler ainsi en indiquant que le père de Lévi étudie la Torah une heure par jour au *Collet*. Dans la mesure où il étudie à temps plein, cela est **particulièrement rabaisseant**.



## HALAKHA



Le *Choul'han 'Aroukh* enseigne qu'un homme doit se fixer un **endroit précis pour la prière**, et ne pas le changer sans réelle nécessité.

Dans cette première partie, le *Choul'han 'Aroukh* parle du **lieu de prière**, c'est-à-dire de la **synagogue que l'on choisit**. Un Juif doit **se choisir une synagogue** dans laquelle il se **sent bien** et dans laquelle il prie. Et le *Choul'han 'Aroukh* poursuit : "Il ne suffit pas qu'un homme se choisisse une synagogue dans laquelle il prie ; mais même dans la synagogue qu'il s'est choisie, il doit aussi **se fixer une place précise et permanente** pour sa prière. »

?

D'où apprend-on cette *Halakha* ?

Le *Michna Beroura* explique que cette **règle est apprise de la Torah**, à propos de Avraham Avinou. La Torah raconte qu'Avraham se leva tôt le matin et **retourna à l'endroit où il s'était tenu la veille devant Hachem**. Même s'il n'y avait prié qu'une seule fois auparavant, Avraham n'a pas cherché un autre endroit : il est **retourné au même endroit**. De là, nous apprenons que lorsqu'on a choisi un endroit pour prier, on l'adopte et on y revient. Le *Michna Beroura* ajoute que **cette règle existe aussi à la maison**. Lorsqu'un homme prie chez lui, il doit **se fixer une place précise**. Ainsi, les membres de la famille savent : **ici, papa prie** ; ici, on ne le **dérange pas**.

?

Peut-on changer d'endroit de prière ?

Les décisionnaires expliquent que le *Choul'han 'Aroukh* n'a pas demandé de prier toute sa vie dans **un seul endroit**. Par exemple : en hiver, on peut prier dans une synagogue proche de la maison ; en été, dans une autre synagogue ; ou bien en semaine dans une synagogue, et le Chabbath dans une autre.

Cela est permis, à condition que **chaque période ait son endroit fixe**. Il est possible qu'un homme prie *Ch'harit* dans un endroit précis ; *Min'ha* dans un autre endroit ; *Arvit* dans un autre endroit. Mais pour chaque prière, l'endroit reste le même, et à l'intérieur de cet endroit, il **s'assoit à la même place**. Même si un homme ne va dans une synagogue que deux fois par an, par exemple à *Chabbath Hagadol* et à *Chabbath Chouva*, cela reste le même endroit de prière. Et dans cet endroit, il doit **toujours s'asseoir à la même place**.

?

Faut-il être très strict sur la place ?

Le *Michna Beroura* précise que la place ne se mesure **pas au centimètre près**. Tant que l'on reste dans un espace de quatre coudées (environ deux mètres), on est encore **considéré comme étant à la même place**. Si la place habituelle est prise, on peut s'asseoir à côté, devant ou derrière.

?

Et pour l'étude de la Torah ?

Dans le chapitre 155, le *Rama* enseigne qu'il faut **se fixer un endroit d'étude**. Et le *Michna Beroura* précise que, dans cet endroit, il faut aussi avoir sa place habituelle. On entre, on s'assoit à sa place, et on étudie.

La Guemara (*Brakhot* 6b) rapporte un enseignement de Rav Houna : "**Quiconque fixe un endroit pour sa prière, le Dieu d'Avraham vient à son aide.**" Rachi explique que, de la même manière qu'Hachem a aidé Avraham tout au long de sa vie, Hachem aidera aussi **tout au long de sa vie** celui qui se fixe un endroit pour prier.



## MICHNA

Nous poursuivons notre formidable étude de la *Michna*, qui détaille **toutes les qualités que l'homme doit acquérir** pour que la Torah qu'il a étudiée demeure véritablement sienne, qu'elle fasse partie de lui et ne le quitte pas. Nous sommes ici dans la seconde moitié de la liste.

### 34. *Mitra'hek min Hakavod*

**Il s'éloigne des honneurs.** Lorsque l'homme voit que les autres **cherchent à lui accorder des honneurs** pour la Torah qu'il a étudiée, il doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'en éloigner. Il doit se rappeler que **son étude n'a pas** pour but l'honneur, ni la **reconnaissance**, ni la **considération sociale**, mais uniquement **l'amour de la Torah et la recherche de la vérité**. Dès que l'honneur devient un objectif, même secondaire, la Torah risque de ne plus rester réellement sienne.

### 35. *Vélo Méguis Libo Bétalmoudo*

**Il n'enorgueillit pas son cœur dans son étude.**

La *Michna* ne parle pas seulement de ce qui se voit à l'extérieur, mais de l'intérieur du cœur, là où personne ne regarde. **Même dans les secrets de son cœur**, l'homme ne doit pas s'enorgueillir de tout ce qu'il a étudié. Au contraire, il doit continuer à se considérer comme le **plus petit des sages de sa génération**, conscient de l'**immensité de la Torah et** de tout ce qu'il lui reste encore à comprendre. Cette humilité intérieure est une **condition essentielle** pour que l'étude ne se transforme pas en orgueil spirituel.

### 36. *Véeno Saméah Béhoraa*

Il ne se **réjouit pas d'avoir tranché une Halakha**. Lorsqu'un cas se présente devant lui et qu'il doit rendre une décision Halakhique, même après avoir étudié et réfléchi, il ne doit **pas en sortir joyeux ou satisfait**. Au fond de lui **demeure toujours une crainte** : peut-être s'est-il **trompé**, peut-être a-t-il **mal compris**, peut-être a-t-il **orienté la halakha dans un sens qui n'est pas juste**. Cette crainte ne **l'empêche pas de trancher**, mais elle l'accompagne constamment et le pousse à **prier Hachem de le préserver de l'erreur**. Comme l'enseigne la *Guémara*, un juge doit se considérer comme s'il n'était rien, comme si une **épée était posée entre ses épaules** et que le **Guéhinam était ouvert sous ses pieds**. (*Yévamot* 109b)

### 37. *Nossé bé'ol im 'Havéro*

**Il porte le joug avec son prochain.** L'homme ne doit **pas s'enfermer dans sa propre réussite**, qu'elle soit



spirituelle, intellectuelle ou matérielle, tout en restant **indifférent au sort de son entourage**. Réussir pour soi et détourner le regard de la souffrance d'autrui est une attitude très laide, **incompatible avec la Torah**. Il doit s'associer véritablement à la peine, à la charge et à la difficulté que tRaverse son prochain, porter avec lui le joug comme s'il s'agissait de sa propre épreuve. Cette association doit être concrète : par le corps, par l'argent, et par des conseils justes et éclairés, afin **d'aider l'autre à se relever** et à sortir de la situation qu'il traverse.

### 38. *Makhri'o lékhaf Zkhout*

**Il le fait pencher vers le plateau du mérite.** Lorsque le *Talmid 'Hakham* voit que l'un de ses proches a tendance tantôt à aller vers le bien, tantôt vers le mal, il ne doit pas le laisser zigzaguer toute sa vie entre les deux. Il doit lui parler, le convaincre, et **l'aider à pencher clairement du côté du bien**, à faire un choix ferme et à **abandonner le mal** une bonne fois pour toutes.

Mais cette *Michna* a aussi une autre lecture. Lorsqu'un homme voit son prochain accomplir une **action dont le sens n'est pas clair**, une action **litigieuse**, il doit, dans son cœur, la faire **pencher du côté du mérite**. Il ne doit pas soupçonner son prochain, ni interpréter immédiatement son acte de manière négative, mais chercher une explication qui permette de comprendre que ce qu'il fait peut être juste ou positif. Faire pencher vers le mérite, c'est refuser le soupçon et choisir la bienveillance dans le jugement.

### 39. *Ma'amido al Haemet*

Il le rétablit sur la vérité. Lorsque le *Talmid 'Hakham* constate que son prochain a **trébuché dans une Halakha**, qu'il s'est **trompé dans sa compréhension ou dans son application**, il ne doit pas le laisser persévéérer dans son erreur. Il doit, avec douceur, intelligence et tact, lui faire remarquer ce qui doit être rectifié et **le rétablir sur la vérité Halakhique**. Il ne s'agit ni d'humilier, ni de se mettre en avant, mais de **préserver la vérité de la Torah et d'aider son prochain à y revenir**.



## KÉTOUVIM

### HAGIOGRAPHES

'Ezra – Chapitre 10, Psoukim 5 à 15

À la suite de l'appel que Chekhania ben Ye'hiel avait adressé à 'Ezra, le texte raconte qu'**'Ezra se lève immédiatement**. Il fait alors jurer les chefs des *Cohanim*, les chefs des Lévites et les chefs de tout Israël. Par ce **serment**, ils **s'engagent à accepter ses décisions**, à s'y **soumettre pleinement** et à l'aider à tout mettre en œuvre pour que la séparation d'avec les femmes étrangères soit réellement accomplie. Le texte précise que tous jurèrent.

Une fois cet engagement obtenu, 'Ezra quitte l'endroit où il se trouvait, près du Temple, et se retire dans une *Lichka*, une chambre attenante au Temple, celle de Yého'hanan ben Elyashiv, un Cohen de haut rang. Là-bas, '**Ezra continue son jeûne** : il ne mange pas de pain et ne boit pas d'eau, car il est encore plongé dans le deuil à cause de l'**infidélité commise par les Juifs** revenus de l'exil de Babylone. Tout laisse entendre qu'il passe la nuit dans ce retrait, **dans la prière et le recueillement**.

Le lendemain, un appel officiel est proclamé dans tout le territoire de Yéhouda et de Jérusalem. **Tous les Juifs revenus de l'exil sont convoqués à Jérusalem**. Un délai de **trois jours** est accordé pour permettre à chacun de s'organiser et de venir. Le texte ajoute que toute personne qui ne répondrait pas à cet appel verrait ses biens confisqués et serait exclue de la communauté.

Au bout de ces trois jours, tout le peuple se rassemble à Jérusalem, sur l'esplanade du Temple. Le texte précise la date : nous sommes le 20 du mois de Kislev, en plein hiver. Le peuple tremble : il **tremble de peur et d'émotion** devant la gravité du moment, mais il tremble **aussi de froid**, car c'est la saison des pluies. Ce jour-là, il pleut abondamment, et tous sont rassemblés dehors, sous la pluie.

'Ezra le Cohen se lève alors et parle au peuple avec une **grande fermeté**. Il leur reproche leur **infidélité envers Hachem**. En prenant des femmes étrangères, ils ont ajouté une faute supplémentaire aux fautes déjà commises par Israël. Il leur demande de reconnaître leur faute, de l'avouer devant Hachem, le Dieu de leurs pères, et de s'engager à faire Sa volonté. 'Ezra leur demande de se séparer des peuples de la terre, c'est-à-dire de **s'engager à ne plus donner leurs filles aux hommes des peuples étrangers** qui vivent en Israël. Et il ajoute : eux-mêmes doivent se séparer des femmes étrangères

qu'ils ont prises pour épouse. Le texte ne rapporte sans doute pas l'intégralité de son discours, mais il est clair qu'il s'agit d'un **message direct, ferme et sans équivoque**.

La réponse du peuple est remarquable. Tous répondent d'une voix forte et déclarent : "Oui. Comme toutes les paroles que tu nous as dites, **nous nous engageons** à faire." Après cet accord total, le peuple ajoute toutefois une précision. Il explique

que c'est la saison des pluies, qu'il est difficile de rester plusieurs jours dehors sous le froid et la pluie, et surtout que le travail demandé est immense. Les cas de mariages avec des femmes étrangères sont très nombreux, et cette réparation ne peut **pas se faire en un jour ou deux**.

Le peuple propose alors une **organisation**

**claire** : que les chefs et les responsables restent à Jérusalem, tandis que le reste du peuple rentre chez lui. Tous ceux qui ont contracté des mariages avec des femmes étrangères seront **convoqués progressivement**, selon un calendrier précis. Dans chaque ville, les anciens et les juges traiteront les dossiers un par un, avec sérieux, afin que **tout soit réglé correctement et définitivement**, et que la colère d'Hachem soit apaisée.

Jusqu'ici, 'Ezra a **parlé au cœur des gens**. Maintenant, il faut **passer aux actes**. Ce n'est plus une décision personnelle : c'est une **décision pour tout le peuple**, avec des règles claires pour que cela se fasse vraiment.

Le texte conclut cette partie en mentionnant que Yonatan ben 'Asahél et Ya'hzeya ben Tikva, soutenus par Méchoulam et Chabtaï Halévi, se sont **particulièrement engagés dans cette affaire**. Ils n'ont pas refusé la proposition du peuple, mais ont voulu veiller à ce que le temps nécessaire à l'organisation ne devienne **pas un prétexte à la mollesse**, afin que l'engagement pris reste vivant et sérieux.





Chmouel I, chapitre 25 – du verset 1 au verset 9

**CHMOUEL  
PROPHÈTES**

Le texte commence par un événement majeur : **Chmouel meurt. Tout Israël se rassemble**, on le pleure, et **on l'enterre chez lui, à Rama (Ramot)**.

? Le Radak se demande pourquoi le prophète vient-il nous raconter la mort de Chmouel **précisément à cet endroit du récit ?**

La réponse apparaît à la lumière de ce qui précède. Après une **longue période de tension entre Chaoul et David**, les deux hommes **se sont rencontrés**. Chaoul a reconnu explicitement que David **accéderait à la royauté**. Chacun est alors retourné à sa place : Chaoul est rentré chez lui, et David est revenu vers son campement.

À partir de ce moment, tout a été dit. La prophétie de Chmouel concernant David est désormais reconnue, acceptée et assumée, même par Chaoul lui-même. Chmouel a eu le mérite de voir, de son vivant, sa **parole prophétique se réaliser dans les faits**. C'est pourquoi, précisément maintenant, le texte nous annonce sa mort : **sa mission est achevée**.

Le texte nous raconte ensuite qu'il y avait un **homme qui habitait dans une ville appelée Ma'on**, et que ses troupeaux se trouvaient non loin de là, dans une autre localité appelée Carmel. Il ne s'agit pas de deux régions éloignées, mais de deux endroits proches l'un de l'autre, au sud de la Judée : Ma'on comme **lieu d'habitation**, et Carmel, plus fertile, comme **zone d'élevage**. Ces deux localités se trouvent dans la même région que celle où David avait établi son campement à cette période.

Cet homme était **extrêmement puissant**. Il possédait trois mille brebis et mille chèvres. Un jour, il se rendit à Carmel pour la tonte de ses troupeaux. Une fois la tonte terminée, il avait l'habitude d'organiser un **grand festin pour les employés** qui avaient participé à la tonte de son bétail.

Cet homme est **connu sous le nom de Naval**. Toutefois, nos Sages expliquent que ce n'était pas son nom de naissance : ses parents lui avaient donné un autre nom. Le nom de Naval fut donné plus tard comme un surnom, en raison de ses **mauvais comportements**. En effet, *naval* est un nom extrêmement négatif, qui évoque la **bassesse et la déchéance morale**, à l'image de sa conduite. Il avait une femme nommée Avigaïl, décrite par le texte comme une femme particulièrement intelligente et belle d'aspect. À l'inverse, son mari était un **homme dur, mauvais et orgueilleux**. Le texte précise

encore que Naval appartenait à la famille de Calev ben Yefouné, et qu'il était, malgré tout, un **proche parent de David**.

David, qui avait son campement dans le désert, non loin de cette région, entendit que Naval avait tondu son troupeau. Il se dit alors qu'il s'agissait sans doute d'un **grand moment de joie**, un temps où le cœur d'un homme est plus ouvert et plus **disposé à la générosité**. Profitant du lien de parenté qui l'unissait à Naval, David envoya des hommes afin de lui **demander de la nourriture**. Le texte précise qu'il envoya dix jeunes gens, et il leur donna l'ordre suivant : "Allez à Carmel, vous arriverez chez Naval, et vous demanderez en mon nom comment il va. Vous le bénirez en disant : '**Qu'il en soit ainsi tout au long de ta vie**, que tu sois dans le *Chalom*, que ta maison soit dans le *Chalom*, et que tout ce que tu possèdes soit dans le *Chalom*'. Et maintenant, j'ai entendu que tu as tondu ton bétail. Tes bergers ont été avec nous. Lorsqu'ils se trouvaient dans la région, ils étaient avec nous, et s'ils avaient besoin de quoi que ce soit, nous ne les avons **jamais renvoyés les mains vides**. Plus encore, à plusieurs reprises, volontairement, nous les avons **protégés**, nous les avons **préservés de toute attaque**, tout le temps où ils se trouvaient à Carmel. Interroge donc tes jeunes gens, et ils te le diront. C'est pourquoi, j'espère que mes jeunes gens trouveront grâce à tes yeux, car nous nous présentons aujourd'hui chez toi comme un jour de fête. Fais l'obligeance de nous **donner ce que tu trouveras sous ta main**, pour tes serviteurs et pour ton fils David."

Les jeunes gens de David vinrent donc chez Naval et lui dirent toutes ces paroles au nom de David. Et le texte ajoute un mot étonnant : "et ils se sont reposés." De là, nous comprenons qu'ils étaient **très fatigués**, épuisés, et que malgré cela, **par fidélité à David**, ils avaient **accompli leur mission le plus vite possible**. Ce n'est qu'une fois leur message transmis qu'ils prirent enfin le temps de se reposer.



**Nous découvrirons, Bé'ezrat Hachem, la semaine prochaine, la réponse de Naval ; une réponse qui, malheureusement, ne manquera pas de nous surprendre et de nous choquer.**



## HISTOIRE

Dans la paracha de Yitro, le peuple d'Israël reçoit les dix Commandements. Parmi eux figure le **commandement du Chabbath**. À ce sujet, le Rav Yossef Alperin, premier Rav du quartier Zikhron Meir à Bné Brak, racontait l'histoire suivante.

À l'époque où il vivait encore en Europe, avant de s'installer en Erets Israël, il dut passer quelques jours dans une **ville de cure pour des raisons de santé**. Il logeait chez l'habitant, ayant loué une chambre chez un Juif simple de la région, un paysan qui tRavaillait la terre toute la semaine. Durant les jours ordinaires, rien ne le distinguait. Un Juif simple, discret, sans apparence particulière.

Puis arriva la veille de Chabbath. Son hôte partit au *Mikvé* pour se préparer à accueillir le Chabbath. Lorsqu'il revint, le Rav raconte : "Je ne l'ai pas reconnu. **Son visage avait changé**. J'avais l'impression qu'un **ange de Dieu** se tenait devant moi." Ils se rendirent à la synagogue. Pendant toute la prière du vendredi soir, cet homme paraissait être l'un des **grands Tsadikim de la génération**. Sa prière était d'une **élévation extraordinaire**. À la maison, le *Kiddouch* fut d'une **sainteté exceptionnelle**. Le repas, chaque geste, chaque parole, l'étude qui suivit... tout se faisait avec une **pureté et une intensité** qui dépassaient l'entendement.

Le Rav était troublé. Comment un homme si simple, absorbé toute la semaine par le tRavail de la terre, pouvait-il atteindre un **tel niveau dès l'entrée du Chabbath** ?

Puis le Chabbath se termina. Son hôte fit la *Havdala* et, instantanément, il **redevint le Juif des six jours, simple et ordinaire**. Toute la semaine suivante, le Rav l'observa. Sa prière était habituelle. Son comportement, celui d'un homme simple. Il mangeait comme un homme ordinaire. Il récitat le *Birkat Hamazon* comme tout Juif simple et normal. Le Rav resta encore quelques jours. Il **aurait pu repartir**, mais il prolongea son séjour, par curiosité, pour voir ce qui se passerait le Chabbath suivant.

Et lorsque le Chabbath revint, tout se reproduisit exactement de la même manière. À peine sorti du *Mikvé*, son hôte s'éleva à des niveaux d'une **hauteur extrême**. Le Rav eut même **peur de s'approcher de lui**. Il paraissait être un **Tsadik d'une sainteté redoutable**. Chaque parole, chaque étude, chaque prière était remplie de *Kavana*. C'était véritablement comme se tenir devant un ange de Dieu. Puis le Chabbath passa à nouveau. La *Havdala* fut faite. Et instantanément, l'homme redevint le Juif de la semaine, le **Juif habituel**.

Cette fois, le Rav ne put se retenir. Il lui dit qu'il était **hors de question qu'il reparte sans comprendre**, et le supplia de lui expliquer ce qui se passait. Alors son hôte répondit : "Je vais vous raconter. Toute ma vie, j'ai tRavaillé comme maquignon, voyageant de foire en foire pour **acheter et revendre des troupeaux**. Un jour, je revenais d'une

grande foire. J'avais avec moi une **très grosse somme d'argent** destinée à être ramenée à la maison. Mais je n'avais pas mesuré l'ampleur du chemin.

Lorsque le vendredi après-midi arriva, je vis que je n'arriverais pas chez moi à temps pour le Chabbath. Je me trouvais alors dans une **ville proche de la mienne**, Czernowitz. Je n'y **connaissais évidemment personne**. Je me rendis chez le Rav de la ville, Rabbi Haïm de Czernowitz, l'auteur du *Sidouro Chel Chabbath*. Chaque Chabbath, il apparaissait comme un ange vivant, extrêmement élevé au-dessus du peuple, priant et étudiant avec une sainteté immense. Je lui expliquai la situation et lui demandai **chez qui déposer l'argent pour pouvoir garder le Chabbath**.

À ce moment-là, le Rav se trouvait déjà dans une **élévation extrême avant Chabbath**. Il n'était presque plus sur terre, mais dans des mondes très élevés. Avec beaucoup de difficulté, il redescendit un peu pour écouter ma demande. Il me dit brièvement : 'Ouvre ce tiroir et pose ton argent à l'intérieur. Je le garderai.' Je déposai l'argent dans le tiroir. Puis, étonné, je demandai : 'Rabbi, le tiroir n'est pas fermé, et beaucoup de visiteurs entrent chez le Rav. N'y a-t-il pas un risque que l'on vole l'argent ?' Il me répondit calmement : 'Ne t'inquiète pas. Je fermerai le tiroir. Tu peux partir maintenant.'

Je lui fis confiance et allai passer le Chabbath chez l'un des habitants de la ville. À la sortie de Chabbath, je revins chez le Rav pour récupérer mon argent. Le Rav s'approcha du tiroir. Avant même de l'ouvrir, il blêmit. Il se mit à trembler. Il ouvrit le tiroir. Il n'y avait plus rien. L'argent avait disparu. Alors il poussa un cri terrible, terrifiant : 'Malheur ! J'ai **oublié de fermer le tiroir à clé** !' Sur place, il s'effondra. Il tomba. Il s'évanouit. Je réalisai que **toute la fortune que j'avais accumulée pendant ces semaines de travail avait disparu**. Et en même temps, le Rav, ce grand *Tsadik*, était effondré à mes pieds. Il était clair pour moi que même s'il vendait tout ce qu'il possédait dans sa maison, il ne pourrait **jamais me rembourser**.

Mais après la douleur, un autre réflexe surgit en moi : **apaiser le Rav**. Malgré toute la difficulté que cela représentait pour moi, je me penchai jusqu'au sol et murmurai à son oreille : 'Rabbi, je vous pardonne. Vous ne serez pas obligé de me rembourser. Je renonce à l'argent.' Je répétais ces mots plusieurs fois, jusqu'à ce qu'il ouvre les yeux. Je l'aide à se relever. Alors il me regarda et me dit : 'Comment puis-je te rembourser ?'

[Voir suite en page suivante](#)




[Suite de la page précédente](#)
**SUITE  
HISTOIRE**

Comment puis-je te compenser cette énorme somme que tu as perdue à cause de moi ?

Et moi, je me suis tu. Devant mon silence, il me serra alors très fort les mains et me dit, du plus profond de son cœur : 'Tu sais quoi ? Je vais te faire un cadeau. Ton argent a disparu à cause de moi, parce que j'étais déjà plongé dans mon élévation du Chabbath et que je n'ai pas fait ce que je t'avais promis. Puisque, d'une certaine manière, tout cela est arrivé "à cause" du Chabbath, je te

**Chaque prière, chaque étude, chaque Mitsva que j'accomplis tout au long du Chabbath me procure un bonheur indescriptible, un bonheur qui a véritablement le goût du Chabbath.**

promets une chose : à partir d'aujourd'hui, tu ressentiras chaque Chabbath une élévation particulière. Je ne peux pas te donner le niveau de ce que je ressens moi-même le Chabbath - tu n'y résisterais pas - mais une partie de la sainteté du Chabbath que je ressens, je te promets que tu la ressentiras aussi.'

Et cet homme terminait son récit en disant : "Depuis ce jour-là, dès que je sors du Mikvé le vendredi après-midi, j'ai le mérite d'éprouver une élévation extrême. Je goûte un véritable avant-goût du monde futur.

**Question**

Yaïr reçoit un billet en monnaie dans un magasin dont il ne se rappelle pas exactement l'origine. Il découvre plus tard qu'il s'agit d'une contrefaçon et le garde pour le montrer à ses amis. En classe, le billet circule de main en main et Yoel le déchire accidentellement.

Yair demande alors un remboursement correspondant à la valeur inscrite sur le billet, affirmant qu'au moins pour ne pas subir de perte, il comptait l'utiliser dans un autre magasin. Yoel réplique que le billet étant faux, il n'a pas de valeur monétaire et ne mérite qu'un remboursement équivalent au simple support papier.



Yoel est-il tenu de rembourser la valeur faciale du billet ou seulement sa valeur matérielle ?

À toi !

- Ketoubot 76b depuis Ma'hat jusqu'à Haréaya
- Choul'han 'Aroukh 'Hochen Michpat 232, 11 ; Nétivot Hamichpat ('Hidouchim) 10
- Nétivot Hamichpat, Biourim 207, 8

**RÉPONSE**


**GUEMARA**

Le Nétivot déduit de là que, de la même manière, si quelqu'un tue l'animal de son prochain et qu'il s'avère être Tréfa, il ne paie que la valeur de l'animal en tant que Tréfa, et non sa valeur normale. Le Nétivot ajoute un point essentiel : même s'il aurait été possible de tromper et de vendre l'animal comme s'il était sain, on n'évalue pas le dommage selon ce qu'il aurait été possible d'obtenir par tromperie, mais uniquement selon la valeur réelle de l'objet. Il applique ce principe également au cas de la fausse monnaie : celui qui endommage ou détruit une pièce contrefaite ne paie que la valeur du matériau dont elle est faite. En réalité, cette pièce n'a aucune valeur monétaire. Le fait que son détenteur aurait pu tromper autrui et recevoir en échange la valeur d'une vraie pièce ne lui confère pas cette valeur ; sa valeur reste seulement celle du matériau. Par conséquent, dans le cas présent, Yoel n'est pas tenu de rembourser la valeur inscrite sur le billet, mais seulement sa valeur en tant que papier.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Mise en page : Dafna Uzan

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moché Smietanski (Guémara), Alexandre Rosemblum (Chemirat Halachon)



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

01 77 50 22 31

+972 54 679 75 77

avotoubanim@torah-box.com